

Article 31 du Règlement

les régions centrales, mais également les régions ressources du Québec.

* * *

• (1410)

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

LA CÉLÉBRATION DE CARABRAM À BRAMPTON

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, les 7, 8 et 9 juillet, Brampton sera l'hôte de l'événement multiculturel ayant le plus d'envergure au Canada.

Pendant trois jours, vous pourrez visiter la cour de la dynastie Ming, revivre la folle époque de la fraternité des Cosaques, serrer la main à un vrai farfadet, suivre le prince Henri, le navigateur, dans ses périples, danser le hula, rencontrer les descendants des premiers colons du Canada, célébrer l'Octoberfest à l'avance, prendre la vedette dans un spectacle de music-hall, voir les danses exotiques des temples de l'Inde, danser la danse philippinoise de Tiniklang avec la tige de bambou, entendre le son aigu des cornemuses et la poésie de Robbie Burns, danser la mazurka dans un château polonais, voyager avec les Croates à travers 2 500 ans d'histoire, faire tranquillement une promenade à partir des Alpes jusqu'au terrain rocaillieux de la Sicile, danser la danse de Zorba dans une authentique taverne grecque, écouter les vieilles légendes des Antilles, visiter la population du désert dans le pavillon arabe qui vous ramènera à l'époque de la Bible. Tout cela en seulement trois jours à CARABRAM, à Brampton, en Ontario.

* * *

L'IMMIGRATION

LES EXILÉS VOLONTAIRES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, dernièrement, un citoyen chinois qui se trouve au Canada a demandé le statut de réfugié; sa demande a été rejetée et il a été emmené au consulat chinois pour obtenir son passeport afin de pouvoir être expulsé vers la Chine.

S'il n'était pas réfugié, le gouvernement du Canada en a fait un de lui en parlant de lui au consulat. En effet, le Canada a dit à la Chine que ce citoyen chinois avait mis le gouvernement de la Chine dans l'embarras en essayant de rester au Canada.

Un citoyen de la Somalie, Abdi Aden, dont la demande avait été rejetée par la commission des réfugiés et qui avait été expulsé vers la Somalie, avait déjà été emprisonné parce que la Somalie avait le même genre de lois.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) doit faire le nécessaire pour éviter de mettre en danger d'autres innocents et pour cesser d'enfreindre la règle des Nations Unies qui interdit de forcer une personne à retourner dans son pays si elle risque d'y être persécutée.

La Loi sur l'immigration prévoit un moyen de résoudre le problème en invoquant la disposition relative à la «catégorie désignée d'exilés volontaires» qui autorise le gouvernement à protéger les citoyens de l'Union soviétique et de cinq autres pays d'Europe de l'Est dont les lois prévoient également une punition pour avoir mis leur gouvernement dans une situation embarrassante par un départ ou une absence non autorisé.

J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à sauver la liberté et la vie des Chinois et des Somaliens qui se trouvent au Canada, en ajoutant la Chine et la Somalie à la liste des pays dont le nom est repris dans la catégorie désignée d'exilés volontaires.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA SUBVENTION DU CENTRE

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, établi dans la belle circonscription de Hamilton—Ouest, est assiégé par le gouvernement conservateur.

Depuis dix ans, le Centre fournit aux Canadiens de l'information complète sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail. Rien que l'an dernier, il a distribué 350 000 exemplaires de publications techniques aux Canadiens, il a été en communication avec 1200 entreprises canadiennes qui ont contribué plus de 40 000 fois à sa banque des données et il a répondu à plus de 100 appels par jour sur sa ligne téléphonique ouverte en permanence.

Évidemment, le gouvernement ne réussit pas à comprendre que le Centre a besoin des fonds publics, car il a décidé de supprimer d'ici 1991 sa subvention de 10 millions de dollars.

La députée de Lincoln (M^{me} Martin) essaie de justifier cette décision en disant que ces fonds constituaient «une mise de fonds initiale pour la difficile période de lancement». Une décennie d'appui ne peut guère passer pour une période de lancement!

Les Canadiens ne peuvent se permettre de perdre une ressource aussi importante. Je presse le gouvernement de rétablir immédiatement le financement du Centre.